

La VAE

Valider les acquis de son expérience

Depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, modifiée par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, peut prétendre à la VAE en vue de l'acquisition d'un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

A qui s'adresse la VAE ?

A toute personne pouvant justifier d'une durée minimale d'acquisition d'au moins 1 an d'expérience, au niveau et en relation directe avec la certification visée (art. L335-5 du Code de l'Éducation). Les expériences peuvent avoir été exercées en continu ou discontinu, à temps plein ou à temps partiel et sous différents statuts: activité salariée, activité non salariée, activité bénévole, syndicale, associative, stage ou alternance.

La VAE, étape par étape

1. **Définir votre projet de validation.** Rechercher sur notre site la certification qui correspond à votre projet et votre expérience :
 - www.cnam-paris.fr (onglet « Choisir ma formation »)
 - ou rencontrer un.e chargé.e d'information de la fabrique des compétences*
2. **Participer à une séance de présentation du dispositif.** Accès libre sans inscription. Consulter les dates sur notre site
3. **S'inscrire sur DIVA et remplir une fiche contact** <http://dnf3.cnam.fr/diva/>
4. **Fournir vos justificatifs d'activité pour la recevabilité administrative et légale**
5. **Rencontrer un.e conseiller.ère VAE pour étudier votre projet et la faisabilité de votre demande**
6. **Être accompagné.e dans votre démarche**
7. **Rédiger et déposer votre dossier.**
Trois dates de dépôts des dossiers par an (janvier/avril/septembre)

Prise en charge des frais de VAE

Des prises en charge totales ou partielles existent : par l'employeur.euse, le Fongecif, les Opca, le Pôle emploi. Renseignez-vous auprès de l'antenne info conseil VAE, du Pôle emploi, de l'Apec, de la Cité des Métiers, des conseiller.ère.s en évolution professionnelle (CEP)...

Tarifs d'accompagnement du centre Cnam Paris

Prise en charge individuelle : 1 310 €
Prise en charge employeur.euse ou Opca accompagnement : 2 500 €

Tarif sans accompagnement : 585 €

Le congé VAE

Toute personne (salarié.e, agent public...), quel que soit le type de contrat (CDI, CDD...) peut demander un congé VAE d'une durée maximale de 24 heures.

A savoir

- La VAE est éligible de droit au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Les blocs de compétences validés sont définitivement acquis sans limitation de durée.

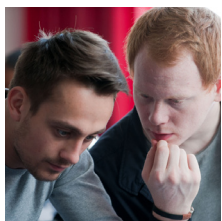
Le Cnam vous informe,
vous accompagne et vous conseille

S'informer sur la VAE

* **La fabrique des compétences**
292, rue Saint-Martin - Paris 3^e - accès 17
Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30.

www.cnam-paris.fr





La VAE

Les témoignages

Coumba, 38 ans

Consultante en GED (gestion électronique des documents) et responsable de projet d'ingénierie documentaire dans le secteur du tourisme puis de l'industrie depuis 8 ans, titulaire d'une Licence en économie-gestion. A validé totalement en VAE le Titre professionnel niveau 1 « Chef de projet en ingénierie documentaire » enregistré au répertoire national des certifications professionnelles. Elle a autofinancé sa démarche VAE.

Etienne, 45 ans

A travaillé 10 ans en SSII, exerce depuis 5 ans en tant qu'administrateur réseaux et systèmes dans une société d'agroalimentaire est titulaire d'un Deug MIAS. Il a commencé le parcours de formation du diplôme d'ingénieur informatique IRSM (réseaux, systèmes et multimédia) en cours du soir. A validé le reste des UE (Unités d'Enseignement) du diplôme par le biais de la VAE. Sa VAE a été financée par son employeur.

Masse, 35 ans

5 ans d'expérience en tant qu'administrateur de base de données, titulaire d'un titre professionnel informatique développeur de niveau III, demandeur d'emploi. A obtenu la licence professionnelle analyste concepteur en système d'information et de décision. Sa VAE a été financée par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Pôle emploi.

Chantal, 54 ans

20 ans d'expérience en tant que secrétaire en secteur social et chargée d'accueil en centre social, titulaire d'un bac F8, demandeur d'emploi. A obtenu le titre professionnel inscrit au RNCP de niveau III « chargé d'accompagnement social et professionnel ». Sa VAE a été financée par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Pôle emploi.

Mohand, 48 ans

15 ans d'expérience en tant que responsable administratif, financier et commercial dans l'industrie du disque, titulaire d'une licence en AES. A obtenu partiellement le master management de projets et d'affaires excepté l'unité « Qualité et systèmes de management ». Sa VAE a été financée par le fonds de formation Afdas.

Xavier, 43 ans

8 ans d'expérience en tant que guide et organisateur de séjours pour une clientèle américaine dans la région parisienne et sur les plages du débarquement, titulaire d'un deug d'histoire de l'art. A obtenu la licence professionnelle guide-conférencier. Sa VAE a été financée par le fonds de formation Fongecif.

